

Relevé de décisions Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 13 29 Janvier 2025

Examen des Évocations - Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 53 Match n° 30079985 Missillac Fc 1 / St-Nazaire Ump 2 Challenge du District du 19.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de St-Nazaire Ump pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Missillac Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Nazaire Ump

Dossier n° 54 Match n° 30106802 Herbignac St-Cyr 1 / St-Nazaire Immaculée 2 Coupe U17 Masculins groupe 22 du 18.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 11 à l'équipe 2 du club de St-Nazaire Immaculée pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Herbignac St-Cyr suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Nazaire Immaculée

Dossier n° 55 Match n° 30092374 Donges Fc 1 / Pornichet Es 1 Coupe U18 Jean Olivier groupe 05 du 18.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Pornichet Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Donges Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Pornichet Es

Dossier n° 56 Match n° 30092776 Mouzeil Teillé Ligné 1 / Gj Nord 44 2 Coupe U18 Jean Olivier groupe 27 du 18.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Mouzeil Teillé Ligné pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club du Gj Nord 44 suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Mouzeil Teillé Ligné

Dossier n° 57

Match n° 30106684 Orvault Rc 3 / Nantes Don Bosco 1 Coupe U17 groupe 3 du 18.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club d'Orvault Rc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Nantes Don Bosco suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club d'Orvault Rc

Dossier n° 58

Match n° 30076683 Nantes St-Pierre 2 / Nantes St-Yves Esp. 1 Coupe U15 Intersport groupe 10 du 18.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes St-Yves Esp. pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Nantes St-Pierre suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Nantes St-Yves Esp.

Dossier n° 59

Match n° 30106694 Héric Fc 1 / Pontchâteau St-Guillaume 1 Coupe U17 groupe 4 du 18.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Pontchâteau St-Guillaume pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Héric Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Pontchâteau St-Guillaume

Étude des dossiers

Dossier n° 60

Match n° 30076910 Ancenis Rcasg 2 / Gj Joué les Touches 1 Coupe U15 Intersport groupe 53 du 25.01.2025

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Que les frais de constitution du dossier, s'élevant à 55 €, soient mis à la charge du club de Gj Joué les Touches

Dossier n° 61

Match n° 28743458 Guérande St-Aubin 2 / Vigneux Es 2 Seniors D2 Masculin groupe A du 26.01.2025

La Commission décide :

- De pas pouvoir donner suite à la réclamation envoyée par le club de Vigneux Es
- De reporter la rencontre à jouer à une date qui sera décidée par la Commission

Dossier n° 62

Match n° 28924723 Ancenis Rcasg 3 / Joué sur Erdre Es 2 Seniors D4 Masculin groupe D du 26.01.2025

La Commission décide :

- D'aviser le club d'Ancenis Roasg de ne pas faire participer un joueur en remplacement d'arbitre pour la rencontre des catégories de niveau supérieur à la D5
- Que si le club d'Ancenis Rcasg se retrouve en état de récidive sur le remplacement de l'arbitre par un joueur, la Commission appliquera l'article 187.2 des règlements généraux pour une procédure d'évocation

 De transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres – section des Lois du Jeu pour information

Dossier n° 63 Match n° 29143885 Nantes Panafricaine 1 / Nantillais As 1 Seniors D4 Masculin groupe H du 26.01.2025

La Commission décide de transmettre le dossier à :

- la Commission Départementale des Arbitres, section des Lois du Jeu
- la Commission Départementale de Discipline

Réserves non confirmées

- Seniors Masculin D2D du 26.01.2025
 Varades Us 2 / Orvault Rc 1
- D1 Futsal du 24.01.2025
 Nantes Anf Futsal 3 / Nantes Étoile Futsal 2